

# L'ÉDUCATION POPULAIRE COMME MOYEN DE SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR DES ADULTES

Par Jean Rousseau et Maxime Steve Bégin

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION



**L**e besoin d'apprendre ne s'éteint pas avec l'entrée dans l'âge adulte. En effet, des aspirations et des besoins divers apparaissent au fil du parcours de vie de chaque personne (ex. : changement de carrière; développement des compétences parentales; exercice de la citoyenneté et des droits; prise en charge de sa santé; apprentissage de la langue de sa société d'accueil; consommation respectueuse de l'environnement). Ils invitent au déploiement de divers moyens éducatifs permettant d'y répondre.

Depuis au moins le début des années 1990, on constate que les orientations gouvernementales en matière d'éducation des adultes et de formation continue visent principalement à amener plus d'adultes à obtenir un premier diplôme, à s'intégrer sur le marché de l'emploi ou à parfaire leurs compétences professionnelles, autant d'objectifs légitimes qui répondent à des enjeux importants pour le Québec. Ces orientations ont donné lieu au développement d'une offre éducative reposant surtout sur la formation formelle<sup>1</sup>. Elles se traduisent par un resserrement des objectifs de l'État relatifs à l'éducation des adultes en fonction de priorités liées au marché du travail.

Cette tendance soulève de nombreuses interrogations. Qu'en est-il des réponses éducatives à des besoins des adultes dans d'autres domaines que celui de l'emploi? Comment l'État tient-il compte de ces autres besoins et aspirations? Quelle est la place occupée par les voies d'apprentissage non formelles?

Pour éclairer l'élaboration de politiques éducatives permettant de mieux répondre

à la diversité des besoins et des intérêts des adultes, le Conseil supérieur de l'éducation a choisi d'aborder ces questions en portant son regard sur l'approche d'éducation populaire<sup>2</sup>. Il cherche ainsi à mieux comprendre, à mettre en lumière et à promouvoir ce champ éducatif comme ensemble de pratiques légitimes et pertinentes. Ses travaux débouchent sur un ensemble de propositions de nature à permettre à l'éducation populaire de mieux jouer son rôle auprès des citoyennes et des citoyens du Québec, et de contribuer à concrétiser une perspective d'éducation tout au long et au large de la vie.

## L'ÉDUCATION TOUT AU LONG ET AU LARGE DE LA VIE

Pour le Conseil, une éducation tout au long et au large de la vie est axée non seulement sur la multitude des processus par lesquels elle est possible – ce qui permet de tenir compte de toute la gamme des modes et des lieux éducatifs –, mais également sur la pluralité des besoins, des aspirations et des situations auxquels une réponse éducative peut être apportée à tous les âges. Une telle conception de l'éducation rend légitimes, dans une perspective de développement global de la société et des personnes, tout un ensemble de propositions éducatives – qui deviennent complémentaires les unes des autres – et de besoins peu pris en compte par l'éducation formelle.

## UNE VOIE ÉDUCATIVE À REMETTRE EN LUMIÈRE

Pour plusieurs milliers de Québécoises et de Québécois, l'éducation populaire représente une voie éducative déterminante leur permettant de composer avec les défis de la vie adulte, de s'outiller pour jouer les rôles qu'ils se donnent, d'accroître leur pouvoir d'agir et, dans certains cas, de recouvrer leur dignité. Elle constitue aussi une source importante d'innovation et de changement social, entre autres par le soutien qu'elle apporte à l'action collective de nombreux mouvements sociaux. On la retrouve sous différentes appellations ou comme ingrédient de démarches variées (ex. : alphabétisation populaire; santé communautaire; formation syndicale; éducation à la coopération; luttes sociales; groupes d'entraide; défense collective des droits). Elle fournit également à l'action publique un apport alternatif important dans plusieurs domaines (ex. : lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale; mobilisation contre les agressions et la violence sexuelles; protection de l'environnement; prévention et prise en charge de la santé; soutien aux familles).

De plus, un coup d'œil dans le rétroviseur permet de constater que l'éducation populaire a joué des rôles fondamentaux à différents moments de l'histoire du Québec comme voie d'éducation des adultes, ce qu'elle continue de faire aujourd'hui. Elle est un élément central de l'action de plusieurs milieux, en particulier du côté des organismes d'action communautaire autonome.

Pourtant, l'éducation populaire donne présentement l'impression d'être « sortie de l'écran radar ». En effet, les recherches

du Conseil indiquent qu'elle est méconnue et, conséquemment, qu'elle suscite aujourd'hui un faible intérêt, notamment au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce désintérêt des acteurs gouvernementaux contribue, plus largement, à un problème de connaissance et de reconnaissance de l'éducation populaire chez les adultes comme voie d'apprentissage légitime et adaptée. S'ajoute de la confusion et des divergences quant à ce qui se cache sous le terme éducation populaire : les usages du concept d'éducation populaire sont nombreux et ne renvoient pas tous au même sens ni à la même définition.

### **POUR UN PORTRAIT ACTUALISÉ**

Les milieux qui adoptent des pratiques d'éducation populaire sont très diversifiés. Le Conseil en a examiné certains. Du côté du milieu institutionnel, il s'est intéressé aux pratiques des commissions scolaires et à leur encadrement propre. Dans le milieu non institutionnel, il s'est penché sur les pratiques des organisations syndicales, qui mettent en avant comme forme particulière la formation syndicale, et celles, nombreuses, du mouvement d'action communautaire autonome – dont des organismes communautaires Famille et des centres de femmes –, qui adhère notamment à l'approche d'éducation populaire autonome.

Cette exploration du champ de l'éducation populaire au Québec a permis de mettre au jour différents éléments communs quant à sa nature (ex. : son caractère structuré; sa capacité à rejoindre des personnes exclues ou marginalisées; ses objectifs de développement du pouvoir d'agir) et à ses caractéristiques (ex. : son accessibilité; la diversité des moyens pédagogiques utilisés; la place qu'elle accorde à l'adulte comme agent de ses propres apprentissages et de ceux du groupe; sa flexibilité qui permet d'aborder des questions variées; le caractère souvent novateur de ses pratiques). La variété des pratiques observées a amené le Conseil à proposer une définition opérationnelle de l'éducation populaire misant sur des points communs.

### **LA DÉFINITION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE FORMULÉE PAR LE CONSEIL**

*L'éducation populaire est un processus d'apprentissage interactif et collectif pouvant prendre diverses formes en réponse à des besoins variés ancrés dans différentes sphères de la vie adulte. Elle permet à des acteurs sociaux individuels ou collectifs de développer leur capacité à agir de façon autonome, à faire respecter leurs droits, à exercer les rôles qu'ils se donnent, à assurer leur propre développement et à participer à celui de leurs milieux de vie.*

Comme voie éducative possible pour les adultes et les familles, l'éducation populaire permet d'aborder, par des démarches collectives, une multitude de questions importantes qui débordent la seule sphère de l'emploi, mais qui sont autant d'occasions d'apprendre. Elle constitue aussi un véhicule éducatif particulièrement bien adapté aux personnes ou aux familles vivant des situations de vulnérabilité ou d'exclusion (économique, sociale, culturelle, etc.).

En d'autres termes, l'éducation populaire permet à des acteurs sociaux individuels ou collectifs de s'outiller pour agir en réponse à des enjeux sociaux importants et à des besoins qui peuvent se manifester à différents moments de la vie adulte. Les pratiques de certains acteurs du milieu non institutionnel se distinguent en soutenant également le développement de la capacité d'agir des participantes et des participants pour transformer leurs milieux de vie ou lutter contre des formes d'inégalités par des actions collectives.

### **DES DÉFIS QUI LIMITENT SA PORTÉE**

Bien qu'elle soit toujours mise en œuvre, l'approche d'éducation populaire rencontre certains obstacles qui limitent son apport au développement du pouvoir d'agir individuel et collectif des adultes. L'examen effectué par le Conseil l'amène

à proposer de la considérer comme un moyen de répondre aux aspirations ainsi qu'aux besoins des adultes et de concrétiser une éducation tout au long et au large de la vie au Québec. Pour être en mesure de jouer ce rôle plus important au sein du système éducatif, on doit toutefois surmonter certains défis.

Premièrement, des défis de nature transversale se posent dans le champ de l'éducation populaire. Celui-ci fait face à un important problème de visibilité et de reconnaissance comme voie éducative légitime, pertinente et de qualité. Sa reconnaissance s'est atténuée avec le temps, notamment avec l'évolution des politiques éducatives et la réaffectation conséquente des ressources. Ainsi, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'assume plus de rôle de coordination en matière d'éducation populaire. Ce contexte ne favorise pas le déploiement de pratiques d'éducation populaire dans les différents milieux. Il en découle également un défi relatif au maintien et à l'amélioration de la qualité de ces pratiques éducatives dans un contexte peu propice.

Deuxièmement, des enjeux plus particuliers touchant les différents milieux ont trait notamment aux ressources dont ils disposent et aux encadrements qui permettent ou non l'organisation de telles pratiques. Par exemple, le mouvement d'action communautaire autonome fait face à un défi de reconnaissance par l'État de son action en tant que véhicule éducatif légitime et pertinent. Alors que la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire place la transformation sociale et l'éducation populaire au cœur de la notion d'action communautaire autonome, les rapports réels entre l'État et les organismes tendent souvent à gommer ces deux éléments centraux en privilégiant une offre de services alternatifs de nature plutôt curative. Pour les organismes, la préservation de leur autonomie est essentielle. Elle est toutefois remise en question par une précarisation sur différents plans, ce qui affecte leur action éducative.

SUITE | P. 10 | ↘

- Assurer une offre suffisante de services de garde adaptés pour les parents-étudiants, incluant l'ajout de plages horaires dans les garderies du campus, des services de garde ponctuels sous forme de halte-garderie ouverte aux enfants de 0 à 12 ans et la priorisation des parents-étudiants dans l'attribution des places disponibles sur le campus;
- Contribuer à offrir des conditions de vie décentes aux parents-étudiants et à leurs enfants par le biais de bourses de soutien, notamment au congé parental, ou en bonifiant les bourses existantes;
- Mettre en place et financer un centre de services pour les parents-étudiants dont le mandat serait de fournir les services attachés à la politique familiale de l'Université Laval, dont des activités de rencontre et d'échange, d'information, d'écoute et de référence ainsi que d'accompagnement dans des situations litigieuses en lien avec la conciliation famille-études-travail;
- Soutenir financièrement et administrativement la vie associative des parents-étudiants (l'APÉtUL) et toute autre initiative communautaire à l'Université Laval visant le mieux-être des parents-étudiants et leur famille;
- Former un Comité permanent politique familiale paritaire (moitié membres étudiants et moitié membres de la direction de l'UL), incluant les associations étudiantes impliquées et des parents-étudiants, afin de voir à la mise en œuvre de la politique et d'adresser des recommandations aux autres instances concernées (ex. gouvernement);
- Mettre en place un recensement annuel des parents-étudiants de l'UL, basé sur une déclaration volontaire lors de l'inscription au registraire, avec la possibilité de mettre à jour cette déclaration.

Certaines de ces recommandations dépassent le champs d'expertise de l'Université (ex : l'octroi du statut «réputé temps plein» aux parents-étudiants-étrangers,

puisque l'obligation du cheminement à temps plein relève de l'immigration et non de l'institution d'enseignement), alors que d'autres appartiennent à la direction de l'Université.

Dans les démarches à venir, nous allons nous pencher avec des membres du personnel-cadre de l'Université, sur ce qu'il convient de garder dans la politique visée et comment il serait possible d'opérationnaliser le tout. Nous voulons également rencontrer les acteurs sociaux et politiques concernés par la politique, afin que cette dernière réussisse à avoir une efficacité optimale au sein de l'Université, mais également dans la société dans son ensemble, puisque l'éducation, c'est l'affaire de tous et toutes.

1 L'auteur tient à souligner la collaboration de Annie-Pierre Bélanger et Marie-Pier Landry, puisque cet article a été rédigé à partir de l'Avis duquel elles étaient les co-auteurs. Pour lire l'Avis : <https://drive.google.com/file/d/0B8zSVY60vPEFWjVTQ1BsUUNudjg/view>

## POUR REPOSITIONNER L'ÉDUCATION POPULAIRE

Pour redéployer l'éducation populaire en tant que voie d'apprentissage accessible, légitime et pertinente, le Conseil avance trois orientations :

- engager le Québec dans une perspective d'éducation élargie à laquelle l'éducation populaire contribue pour le mieux-être des adultes;
- consolider et accroître la place de l'éducation populaire comme moyen de soutenir le développement du pouvoir d'agir des adultes et de leur capacité à jouer leurs différents rôles;
- pérenniser et enrichir les moyens d'une éducation populaire de qualité.

Plus concrètement, le Conseil formule des recommandations à l'intention de divers acteurs gouvernementaux pour que soit mise à contribution l'éducation populaire dans les politiques publiques. Il convie aussi le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à assumer un leadership pour favoriser la mise en œuvre de pratiques d'éducation populaire. Il invite également les milieux déployant l'éducation populaire à promouvoir la valeur éducative de leur action. Finalement, le Conseil propose diverses mesures visant à soutenir ces acteurs de façon à ce qu'ils puissent rejoindre un plus grand nombre de citoyens.

Pour le Conseil, l'éducation populaire contribue de façon incontournable à l'exercice de la citoyenneté et à la

démocratie. Elle permet de concrétiser le droit à l'éducation pour plusieurs milliers d'adultes. Mieux soutenue et reconnue, elle concourrait au développement d'une culture d'«éducation continue» plus vaste et plus inclusive.

1 La formation formelle est structurée par un curriculum et vise l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification reconnue par la société. De son côté, l'éducation non formelle repose également sur des pratiques structurées, mais n'a pas pour objectif la diplomation.

2 Ces travaux font l'objet d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation paru en 2016 et intitulé L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie.